



BioGNV



Présentation des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine à la mobilité BioGNV

Dossier : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/mobilite-biognv>



BioGNV



Pourquoi aider le BioGNV ?

- **Pour soutenir la filière méthanisation :**

- La capacité d'absorption du biométhane via les réseaux nécessite une demande constante tout au long de l'année : **plus la demande en GNV augmentera, plus le potentiel d'injection augmentera** et meilleure sera l'intégration des ENR sur les réseaux et infrastructures de distribution d'énergie existants.

- **Parce qu'il est une alternative renouvelable au gasoil pour les poids lourds :**

- Le secteur des Transports est le 1^{er} émetteur de GES en France et en Nouvelle-Aquitaine (39%) ; le Transport Routier de Marchandises (TRM) est à l'origine de 40% des émissions de GES du secteur des transports.
- Avec une **diminution de plus de 80% des émissions de CO₂**, de 40 à 65% des émissions de NO_x et de **95% des émissions de particules** par rapport au gasoil, le **BioGNV est l'unique alternative renouvelable pour les poids lourds** qui soit **mature technologiquement** parlant et **soutenable d'un point de vue économique**.

- **Parce que le BioGNV reste peu compétitif, contrairement au GNC/GNL :**

- Le GNV a aujourd'hui trouvé une dynamique : les transporteurs peuvent y trouver une rentabilité...
... ce qui est plus difficile pour le **BioGNV qui augmente aujourd'hui en moyenne les coûts de 0,05 à 0,15 €/kg** et **réduit ainsi l'écart avec le carburant gasoil**.



BioGNV



L'appel à projet « Mobilité BioGNV »

- **Dans la continuité de l'AMI → l'appel à projets « Mobilité BioGNV », pour :**

- Faciliter l'émergence des stations délivrant du BioGNV,
- Accélérer la construction d'un réseau de stations en Nouvelle-Aquitaine.



- **Soutien à l'acquisition de véhicules roulant au BioGNV**

- Possibilités de financement :
 - 4 à 5 stations par an
 - 150 à 200 véhicules par an
- **Appel à projet ouvert jusqu'au 1^{er} septembre 2020**

- **Résultats fin 2019 :**

- 3 stations accompagnées : Cestas / 33 (Air Liquide), Saint-Vincent-de-Tyrosse / 40 (Endesa), Saint-Pierre-du-Mont / 40 (DEFA)
- Plusieurs projets en développement (dont La Rochelle / 17 – Picoty)
- Achat de 60 véhicules subventionnés



BioGNV



L'aide aux stations

- **Conditions d'éligibilité des projets de stations :**

- Publiques ou multi-acteurs,
- Adaptées au remplissage rapide de poids lourds (+ de 3,5 t),
- Alimentées en GNC depuis le réseau de gaz,
- Comportant une part significative de BioGNC d'origine française.

- **Financement basé sur les surcoûts d'investissement / station conventionnelle**

- Taux d'aide de : 40% pour les Grandes Entreprises // 50% pour les Moyennes Entreprises // 60% pour les Petites Entreprises
- Financement permettant de compenser le surcoût du BioGNV pour les clients qui contractualisent au démarrage de la station → Ajusté en fonction des volumes et des surcoûts du BioGNV

- **Engagement de l'exploitant à vendre le BioGNV au prix du GNV sur une durée et un volume définis par contrat**



BioGNV



L'aide aux stations

- **Critères de sélection des projets :**

- **La pertinence du projet** : impact sur tissu économique local et sur le secteur du transport de marchandises et de voyageurs, perspectives de développement.
- **L'implantation de la station** : au regard des stations existantes ou en développement, proximité à un axe routier important, accessibilité, acceptabilité.
- **La maîtrise du foncier et l'obtention du PC** pour la station GNV/BioGNV.
- **Le niveau de contractualisation avec les transporteurs en BioGNV** : permettant de créer un volume d'avitaillement nécessaire à l'équilibre économique de la station et permettant de fixer le niveau de subvention.
- **La détention de Garantie d'Origine biométhane.**
- **Le tarif du BioGNV proposé** (ou surcoût du Bio).



BioGNV



L'aide aux véhicules

- **Bénéficiaires :**

- Entreprises ayant une flotte de poids lourds pour le transport de marchandises ou de voyageurs, et ayant une implantation en Nouvelle-Aquitaine.

- **Conditions d'éligibilité :**

- Véhicules GNC achetés neufs,
- Poids lourds (+ de 3,5 t : porteurs, tracteurs, cars),
- **Avitaillement en BioGNC** exclusivement auprès d'une station GNV/BioGNV de Nouvelle-Aquitaine.

- ❖ **Engagement du transporteur à s'approvisionner à minima pendant 3 ans en BioGNV sur une station existante ou à venir de Nouvelle-Aquitaine (contrat à l'appui)**

- ❖ **Aide sollicitée avant ou au moment de la signature du bon de commande, avant toute livraison ou facturation des véhicules**



L'aide aux véhicules

• Subvention des véhicules GNC :

- L'aide publique régionale est basée sur le surcoût à l'acquisition d'un véhicule GNC par rapport à un même véhicule diesel Euro 6.
- L'aide (subvention) sera fonction du type d'entreprise, avec un taux de :
 - 50% des surcoûts pour les PME
 - 40% des surcoûts pour les grandes entreprises.
- Voici un tableau présentant des exemples d'aides en fonction du type d'entreprise et en fonction d'exemples de surcoûts :

Surcoût	PME	Grande entreprise
10 000 €	5 000 €	4 000 €
20 000 €	10 000 €	8 000 €
30 000 €	15 000 €	12 000 €
40 000 €	20 000 €	16 000 €
50 000 €	25 000 €	20 000 €



Les projets

- **Exemple de réalisation :**

- La station de Cestas :



Le surcoût de plus de 3 000 tonnes de BioGNV compensé par l'aide Région
Plus de 40 véhicules aidés



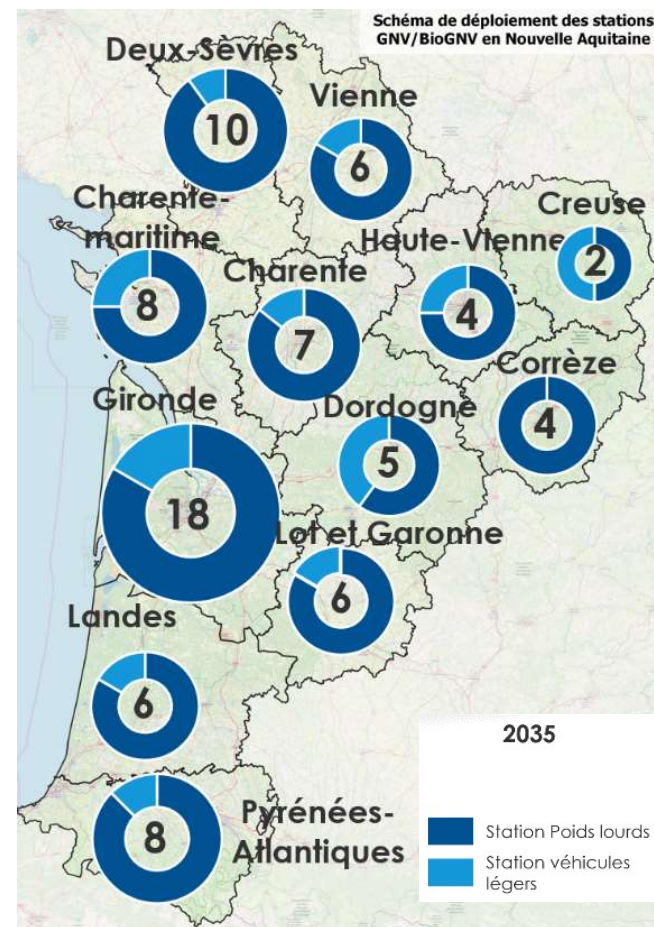
Le schéma directeur

• Date de présentation du schéma directeur de la Mobilité GNV/BioGNV en Nouvelle-Aquitaine :

- PESSAC en présence d’Air Liquide, Endesa, Carrefour, Peixoto, MTS
Jeudi 24 octobre 2019 de 14h à 17h à l’espace Condorcet
- POITIERS en présence de Lafarge, Endesa, MPH, Perrenot
Mercredi **11 décembre 2019** de 14h à 17h à la maison de la Région de Poitiers
15 Rue de l’Ancienne Comédie, 86 000 Poitiers – Salle Jean Monnet (accueil café à partir de 13h30)
- PAU en présence de Total, Avia Picoty
Mercredi **18 décembre 2019** de 14h à 17h à la Cité Multimédia de Pau
2 Rue Thomas Edison – 64 000 Pau (accueil café à partir de 13h30)
- LIMOGES en présence de Doumen, Avia Picoty
Mercredi **15 janvier 2020** de 14h à 17h à la maison de la Région de Limoges
27 Boulevard de la Corderie - 87 000 Limoges (accueil café à partir de 13h30)

Programme :

- Introduction
- Du biométhane au BioGNV, contexte national et régional
- Présentation du Schéma Directeur de la Mobilité GNV/BioGNV en Nouvelle-Aquitaine
- Retours d’expériences et présentation du dispositif de soutien de la Région
- Temps d’échange





BioGNV



Présentation des aides de la Région

Dossier : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/mobilite-biognv>